

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 18 DECEMBRE 2019
à ORNOLAC-USSAT LES BAINS**

Présents :

Mesdames

Patricia TESTA, Roseline RIU, Marie-Anne MASDIEU, Anne-Marie BASSERAS, Marie-Thérèse BAULU, Nadège DENJEAN-SUTRA, Stéphanie FORNASARI, Ginette CHALONS.

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Alain DURAN, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Alain MANENC, Guy LUCIA-SOPENA, Raymond DEDIEU.

Procurations :

De Madame Annick FOURNIE à Monsieur Philippe PUJOL, de Monsieur Jean-François FONQUERGNE à Madame Patricia TESTA, de Madame Martine SERRANO à Madame Nadège DENJEAN-SUTRA, de Monsieur Lionel KOMAROFF à Monsieur Alain SUTRA, de Madame Marie-Hélène BOUDENNE à Monsieur Jean MACIEL.

Monsieur le Maire d'Ornolac-Ussat les Bains accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et souhaite informer le Conseil Communautaire de différentes informations concernant :

- les transferts de compétences à venir et plus précisément celui de la gendarmerie ainsi que celui des Maisons France Service. Ce dernier émane d'une demande des services de l'Etat et suite à un échange en Bureau, les représentants de la commune de Tarascon sur Ariège souhaitent disposer d'un délai supplémentaire. Ces deux points seront abordés lors de la prochaine réunion de Conseil Communautaire.

- les « Forges de Niaux » et « Après Forges de Niaux ». Monsieur le Président indique que les rencontres avec les responsables des collectivités concernées se poursuivent et qu'il présentera un rendu de ces discussions dès qu'elles seront terminées.

- le recrutement de Madame Hélène Ménard qui débutera sa mission le 6 janvier 2020 et qui consistera à la réalisation de l'étude préalable au Contrat Local de Santé.

Il ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant le Conseil des procurations.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2019

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 18 novembre 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Décisions modificatives

- DM n°2 : Régie du Plan d'eau :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, sur le budget 2019 de la Régie du Plan d'eau, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

CR adopté à l'unanimité – CC16.01.2020

- En section de fonctionnement, à la somme de 0.00 euros et en section d'investissement à la somme de 8 349.46 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- DM n°1 : Transport à la Demande :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, sur le budget 2019 du Transport à la Demande, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de – 13 462.35 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- DM n°3 : ZAE Prat Long :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, sur le budget 2019 de la ZAE Prat Long, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de 206 735.46 euros et en section d'investissement à la somme de 206 735.46 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- DM n°1 : Atelier-Relais TMC :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, sur le budget 2019 de l'Atelier-Relais, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de 10 390.78 euros et en section d'investissement à la somme de 481.50 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 31 voix pour et 1 abstention.

- DM n°2 : Communauté de Communes :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, sur le budget 2019 de la Communauté de Communes, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives qui s'équilibrent ainsi :

- En section de fonctionnement, à la somme de – 124 155.60 euros et en section d'investissement à la somme de 110 039.35 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Travaux de voirie sous convention de mandat – programmation 2020 : demande de subvention DETR

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2019-110 du 30 septembre 2019 autorisant la Communauté de Communes du Pays de Tarascon à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de voirie communales.

Dans ce cadre, il est nécessaire de déposer, au titre de la DETR intercommunale 2020, une demande de subvention pour les travaux énoncés ci-dessous :

COMMUNE	Montant des travaux en € HT
ARIGNAC	26 410.00
CAZENAVE, SERRES ET ALLENS	14 785.00
GENAT	35 150.00
GOURBIT	49 080.00
LAPEGE	59 280.00
MERCUS-GARRABET	139 800.00
MIGLOS	39 105.00
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	35 380.00
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	70 525.00
SAURAT	259 380.00
SOUS-TOTAL TRAVAUX	728 895.00
<i>MAITRISE D'ŒUVRE</i>	<i>24 569.00</i>
TOTAL :	753 364.00

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de déposer une demande de subvention à hauteur de 50% au titre de la DETR 2020 pour les travaux de voirie du Pays de Tarascon pour un montant de 753 364.00 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Les délégués des communes de Gourbit et d'Ornolac-Ussat les Bains informent le Conseil Communautaire des dégâts considérables qu'ils ont subi lors des derniers événements météorologiques (coulées de boue, crues, inondations, ...). Il est convenu de saisir les services de la Préfecture pour demander un secours exceptionnel.

Monsieur Idarreta indique que le SYMAR a également lancé un appel à témoignages afin de recenser l'ensemble des dégâts causés par ces épisodes de forte perturbation.

Monsieur Bermand tient à ajouter que les nombreux dégâts sont, heureusement, uniquement matériels et qu'aucune victime n'est à déplorer. Tout cela est la conséquence d'un long travail effectué par le SYMAR sur l'ensemble des rivières.

4. Pôle Enfance Jeunesse Parentalité du Pays de Tarascon : demande de subvention DETR/DSIL 2020

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un pôle Enfance, Jeunesse et Parentalité du Pays de Tarascon. Il indique qu'un maître d'œuvre a été recruté récemment et que la construction de ce bâtiment devrait être effective courant 2020.

Monsieur le Président rappelle également qu'au-delà de son fonction d'Accueil de Loisirs Sans hébergement, la réflexion autour de ce projet va bien au-delà et indique que de par sa situation géographique notamment, il complètera par la mise en place de différents partenariats (MJC, associations, services publics, ...), l'offre de services en direction des familles et des enfants.

Monsieur le Président indique que l'estimation financière des travaux de construction de ce pôle enfance-jeunesse-parentalité du Pays de Tarascon est estimé à 1 360 000.00 euros HT, le cout de maitrise d'œuvre à 111 112.00 euros HT (8.17 %) et les diverses études nécessaires à 14 687.40 euros soit un cout total de l'opération de l'ordre de 1 485 799.40 euros.

CR adopté à l'unanimité – CC16.01.2020

Afin d'atténuer les charges financières de cette réalisation, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2020 à hauteur de 250 000.00 euros ainsi qu'une subvention dans le cadre de la DSIL 2020 pour un montant équivalent et de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Restaurant « La Maison du Lac » : renouvellement contrat de bail

Monsieur le Président rappelle que le restaurant « La Maison du Lac » situé sur la base nautique de Mercus est actuellement géré par Monsieur Jean-Baptiste BEGIN.

Son bail expire au 31 décembre 2019.

Monsieur le Président indique de la nécessité d'envisager la saison 2020 dans de nouvelles conditions et de définir plus précisément les engagements des parties.

Monsieur le Président propose donc de prolonger le bail jusqu'au 31 janvier 2020 afin de permettre d'élaborer de façon concertée une nouvelle proposition de convention.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. PLUi : avenant à la convention avec le bureau d'études ADRET pour le PLU communal de Saurat

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2017 qui dote la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal ».

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mars 2018 autorisant la poursuite par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon des procédures d'évolution des documents d'urbanisme en cours au moment du transfert de la compétence.

Dans ce cadre, la commune de Saurat a fait part de la nécessité de compléter par avenant la commande faite au bureau d'études ADRET. En effet, il s'agit de prendre en compte des travaux supplémentaires d'accompagnement en vue de l'établissement du dossier de révision du PLU, la récupération du cadastre du PLU, l'établissement du PLU au format CNIG.

A cette fin, il est nécessaire de contractualiser cette mission supplémentaire par le biais d'un avenant pour un montant de 5 400.00 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider cette mission complémentaire au travers d'un avenant pour un montant de 5 400.00 euros HT,
- de l'autoriser à signer ce document et à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Aide à l'immobilier d'entreprises : dossier SARL SJC

Monsieur le Président rappelle la compétence en matière d'aide à l'immobilier conférée aux intercommunalités par la Loi NOTRe.

Aujourd'hui, un dossier de construction établi par la société SARL SJC, instruit par la CCI, nous est parvenu ainsi qu'à la Région Occitanie.

Il s'agit d'un bâtiment de type Atelier, situé au lieudit Serré, d'une surface de 900 m² destiné à un usage de stockage.

Le montant des investissements est estimé à 353 000.00 €.

Sous réserve de l'avis des services instructeurs de la Région Occitanie, Monsieur le Président propose de valider le principe d'un accompagnement financier sur ce projet en complément de celui accordé par le Conseil Régional d'Occitanie.

La part intercommunale pourra s'établir au maximum à 21 180.00 soit 20% des 30% maximum de l'assiette éligible.

Monsieur le Président propose, par ailleurs, de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège, pour prendre en charge par voie d'octroi, 50% de cette participation financière soit 10 590.00 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 31 voix pour et une abstention.

8. PIG HABITAT : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
CHAPUT Lucien	9, promenade de l'Ariège 09400 TARASCON/ARIEGE	1 415.00	Travaux d'autonomie et économie d'énergie
BEAUDART Jean-Patrick	15, avenue Henri Marrot 09400 MERCUS-GARRABET	889.00	Economie d'énergie
LASAYGUES Marie-Françoise	24, chemin de la Plaine 09400 ARIGNAC	1 057.00	Economie d'énergie
TOTAL :	3 dossiers	3 361.00	/

Il s'agit de (propriétaires bailleurs) :

Bénéficiaire	Adresse de l'Immeuble	Montant subvention en €	Nature Travaux
SCI VANA Gérant Alex MORENO	15, place de la Mine 09400 TARASCON/ARIEGE	3 428.00	Création d'un logement social avec travaux de réhabilitation thermique au 1 ^{er} étage
TOTAL :	1 dossier	3 428.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 20h00.